Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PAC PORTER A CONNAISSANCE

FICHE n° 7

AGRICULTURE

La Politique Agricole Commune (PAC) reste un des enjeux majeurs de l'Europe. Elle est un des piliers de la Construction Européenne. Après des débuts triomphants, elle connaît aujourd'hui une phase d'incertitudes liées à des difficultés budgétaires, amplifiées par l'arrivée de nouveaux membres dont les situations sont très diverses.

En plus des effets liés à la PAC, l'agriculture française a connu de profondes mutations qui ont impacté aussi bien la production, que les exploitations, les métiers et la manière d'aborder le métier d'exploitant, le statut de l'agriculteur au sein de la société, les coûts de production et la qualité des produits. Face à ces profonds changements, les exploitants ont dû s'adapter parfois en anticipant, parfois en subissant les évolutions.

Ainsi, comme toute la France, le département de l'Oise s'est modernisé même si le type de culture est resté en partie spécifique au territoire, en fonction des sols et du climat. Cette spécificité a tendance à disparaître peu à peu grâce aux évolutions et progrès techniques, très importants, de ces cinquante dernières années.

Dans le département de l'Oise, la taille des exploitations s'est accrue, notamment avec les regroupements d'exploitations et l'activité s'est modernisée. Les cultures de céréales sont prépondérantes avec une production destinée pour une large part aux industries agro-alimentaires (IAA).

Le département de l'Oise bénéficie de conditions qui font de son territoire un des plus compétitifs et dynamiques du pays au niveau agricole. Environ 70% de la surface du sol de l'Oise est dédiée à l'agriculture. Néanmoins, celle-ci a tendance à diminuer face à la pression foncière. Par rapport à 2004, le prix moyen des propriétés non bâties a augmenté de 4%, soit 5 840 euros à l'hectare.

Les données structurelles du département laissent apparaître une diminution du nombre d'actifs agricoles, toutes catégories confondues. La population agricole familiale comptait 13 461 personnes en 2000, dont 7 010 actifs sur l'exploitation. Les salariés agricoles permanents étaient au nombre de 1 920, à la même date. Ces chiffres ont quasiment été divisés par deux depuis 1979.

Le nombre d'exploitations agricoles a suivi la même tendance et a fortement diminué depuis l'exode rural du début du XX^{ème} siècle. En 2005, l'Oise comprenait 3 805 exploitations pour une Surface Agricole Utile moyenne d'environ 97 hectares. Pour cette SAU totale, on estime que 6 660 actifs sont nécessaires à temps complet sur les exploitations.

En terme de cultures, le territoire s'est spécialisé autour des céréales (blé tendre, orge, maïs...), des oléagineux (colza, soja, poix...), des pommes de terre et des betteraves destinées à l'industrie sucrière.

Il existe aussi une production de légumes frais (petits pois, haricots verts, champignons, salades...) largement destinée aux conserveries.

Les animaux sont également présents (bovins et ovins), avec une orientation plus marquée vers la production laitière. En 2005, 1 874 hectolitres de lait ont été produits.

On note par contre la diminution des prairies naturelles qui ont été réduites de 27 % en 15 ans (en 1989 de 48 740 ha à 35 200 ha en 2004) et que l'on s'efforce de protéger dans le cadre de la PAC (obligation de maintien de ces prairies).

A l'heure actuelle, un nouveau débouché apparaît : les biocarburants et la production de biomasse. Une partie des productions de colza, et dans une moindre mesure celles de betteraves à sucre, s'orientent vers cette nouvelle voie.

Agriculture Durable

Un Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD) fixe les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle de l'État dans la région en tenant compte des spécificités des territoires ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Le PRAD de la Picardie a été approuvé le 18 février 2013 et est téléchargeable sur le site internet de la DRAAF.

Recensement Général Agricole

Le recensement général agricole (RGA) est prescrit par une recommandation de la FAO qui prévoit sa réalisation chaque décennie et au niveau communautaire par le règlement n°1467/96 du Conseil du 17 décembre 1996. En France, le dernier RGA a eu lieu en l'an 2000. Les recensements de l'agriculture précédents avaient eu lieu en 1970, 1979 et 1988. Cette opération de grande ampleur répond aux besoins nombreux d'informations à des niveaux géographiques fins : commune, canton, région agricole. Le recensement consiste en une enquête auprès de chaque exploitant agricole portant sur les caractéristiques de l'exploitation agricole, superficies, cheptel, matériel, sur son environnement économique, sur l'activité exercée sur ces unités et sur la population vivant ou travaillant sur l'exploitation agricole.

La surface totale de cette commune 1 619 ha, la SAU est de 5 ha à la PAC 2012. Elle représente moins de 1 % de la surface totale, stable par rapport au RA2000. - Sources : RA 2000 et déclarations de la PAC 2012. Les référentiels sont différents, mais la variation ainsi calculée est toutefois significative.

Recensement agricole 2000 - Fiche comparative 1979 - 1988 - 2000

Région : **22 - PICARDIE**
Département : **60 - OISE**
Canton : **36 - CHANTILLY**
Commune : **141 - CHANTILLY**

Région agricole : **329 - VALOIS ET MULTIEN**
Zone défavorisée : **0 - Hors zone**
Massif : **0 - Hors zone**

1. Généralités

Population totale en 1990*	**11 525**	Superficie totale*	**1 619 ha**
en 1999*	**11 200**	Superficie agricole utilisée communale (7)	**5 ha**
		Superficie agricole utilisée des exploitations (1)	**0 ha**

* Source : INSEE, DGI

2. Taille moyenne des exploitations

	Exploitations			Superficie agricole utilisée moyenne (ha) (1)		
	1979	1988	**2000**	1979	1988	**2000**
Exploitations professionnelles (2)	c	c	**0**	0	c	**0**
Autres exploitations	c	c	**0**	c	c	**0**
Toutes exploitations	c	c	**0**	c	c	**0**
Exploitations de 100 ha et plus	0	0	**0**	0	0	**0**

3. Superficies agricoles

	Exploitations			Superficie (ha) (1)		
	1979	1988	**2000**	1979	1988	**2000**
Superficie agricole utilisée	c	c	**0**	c	c	**0**
Terres labourables	0	0	**0**	0	0	**0**
dont céréales	0	0	**0**	0	0	**0**
Superficie fourragère principale (3)	c	0	**0**	c	0	**0**
dont superficie toujours en herbe	c	0	**0**	c	0	**0**
Blé tendre	0	0	**0**	0	0	**0**
Orge et escourgeon	0	0	**0**	0	0	**0**
Maïs-grain et maïs semence	0	0	**0**	0	0	**0**
Betterave industrielle	0	0	**0**	0	0	**0**
Pois protéagineux	...	...	**0**	...	...	**0**
Pommes de terre de conservation	0	0	**0**	0	0	**0**

4. Cheptel

	Exploitations			Effectif		
	1979	1988	**2000**	1979	1988	**2000**
Total bovins	0	0	**0**	0	0	**0**
dont total vaches	0	0	**0**	0	0	**0**
Total volailles	0	0	**0**	0	0	**0**
Vaches laitières	0	0	**0**	0	0	**0**
Total ovins	0	0	**0**	0	0	**0**
dont brebis mères	0	0	**0**	0	0	**0**
Total porcins	0	0	**0**	0	0	**0**
dont truies mères	0	0	**0**	0	0	**0**
Lapines mères	0	0	**0**	0	0	**0**
Poules pondeuses	...	0	**0**	...	0	**0**
Poulets de chair et coqs	0	0	**0**	0	0	**0**

5. Moyens de production

	Exploitations			Superficie (ha) ou parc (en propriété et copropriété)		
	1979	1988	**2000**	1979	1988	**2000**
Superficie en fermage	0	c	**0**	0	c	**0**
Tracteurs	c	0	**0**	c	0	**0**
dont tracteurs de 135 ch DIN et plus	...	0	**0**	...	0	**0**
Moissonneuse-batteuse	0	0	**0**	0	0	**0**
Presse à grosses balles	...	0	**0**	...	0	**0**
Superficie irriguée	0	c	**0**	0	c	**0**
Superficie drainée par drains enterrés	0	c	**0**	0	c	**0**

6. Âge des chefs d'exploitation et des coexploitants

	Effectif		
	1979	1988	**2000**
Moins de 40 ans	0	0	**0**
40 à moins de 55 ans	c	0	**0**
55 ans et plus	c	c	**0**
Total	c	c	**0**

7. Population - Main d'œuvre

	Effectif ou UTA (4)		
	1979	1988	**2000**
Chefs et coexploitants à temps complet	c	0	**0**
Pop. familiale active sur les expl. (5)	c	c	**0**
UTA familiales (4)	c	c	**0**
UTA salariés (4) (6)	c	c	**0**
UTA totales (y c. ETA-CUMA) (4)	c	c	**0**
Salariés permanents	c	c	**0**

8. Statut

	Exploitations		
	1979	1988	**2000**
Exploitations individuelles	c	c	**0**

9. Divers

S : superficie (ha) SD : superficie développée (ha)	S ou SD		
	1979	1988	**2000**
Maïs fourrage et ensilage (S)	0	0	**0**
Pomme de terre de féculerie (S)	0	0	**0**
Colza grain et navette (S)	0	0	**0**
Haricot vert (SD)	0	0	**0**
Petit pois (SD)	0	0	**0**

Précisions méthodologiques

(1) Les superficies renseignées ici sont celles des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles. Elles ne peuvent être comparées à la superficie totale de cette commune.
(2) Exploitations dont le nombre d'UTA (4) est supérieur ou égal à 0,75 et la marge brute standard est supérieure ou égale à 12 hectares équivalent blé.
(3) Somme des fourrages et des superficies toujours en herbe.
(4) Une unité de travail annuel (UTA) est la quantité de travail d'une personne à temps complet pendant une année.
(5) La population familiale active comprend toutes les personnes, membres de la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants (y compris ceux-ci), travaillant sur l'exploitation.
(6) Il s'agit des salariés permanents et occasionnels n'appartenant pas à la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants.
(7) Les superficies renseignées ici sont celles qui sont localisées sur la commune

Signes conventionnels

... Résultat non disponible
c Résultat confidentiel non publié, par application de la loi sur le secret statistique

Valeur vénale des terres

La ville de Chantilly fait partie de la petite région agricole du Valois et Multien.
La valeur vénale des terres en 2007 figure dans le document ci-après.

Valeur vénale moyenne des terres labourables et des prairies naturelles en 2007 pour les terres agricoles d'au moins un hectare, libres à la vente

(euros à l'hectare)

60-Oise		TERRES LABOURABLES					PRAIRIES NATURELLES				
			2007					2007			
	(petites) régions agricoles	Rappel 2006	Domi-nante	mini	maxi	% 07/06	Rappel 2006	Domi-nante	mini	maxi	% 07/06
		6 390	**7 020**			**+ 10**	**5 480**	**5 900**			**+ 8**
041	PAYS DE THELLE	6 050	6 900	3 350	10 600	+ 14	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8
042	CLERMONTOIS	6 050	6 900	3 350	10 600	+ 14	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8
043	NOYONNAIS	5 450	6 000	3 800	10 000	+ 10	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8
327	PLATEAU PICARD	7 120	7 620	3 500	10 700	+ 7	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8
328	SOISSONNAIS	5 450	6 000	3 800	10 000	+ 10	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8
329	VALOIS ET MULTIEN	6 400	7 100	5 610	8 400	+ 11	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8
330	VEXIN FRANCAIS	6 050	6 900	3 350	10 600	+ 14	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8
331	PAYS DE BRAY	5 440	6 000	3 900	7 600	+ 10	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8

(1) Les estimations des prairies ont été réalisées au niveau départemental à partir de 2006.

Source : Agreste - Enquête sur la valeur vénale des terres agricoles.

La valeur vénale moyenne des terres en 2012 à l'échelle de la PRA du Valois et Multien est de 10 620 €/ha, nettement supérieure par rapport à la moyenne départementale (8 680 €/ha). (Source : Le prix des terres agricoles – Analyse des marchés fonciers ruraux 2012 – Safer – Mai 2013)

Proximité des exploitations agricoles

L'article L 111-3 du code rural a introduit la réciprocité des distances d'éloignement à respecter entre bâtiments agricoles abritant des élevages et les habitations ou immeubles habituellement occupés par des tiers. Ces distances d'éloignement visent à éviter les conflits générés par des exploitations trop proches des habitations. Ces distances sont fixées par le règlement sanitaire départemental ou la législation sur les installations classées.
Le respect de ces distances peut ne pas être appliqué aux extensions de constructions existantes et une distance inférieure peut être autorisée, par dérogation, après avis de la chambre d'agriculture, pour tenir compte de spécificités locales, notamment dans les zones urbaines délimitées par les documents d'urbanisme et dans les parties actuellement urbanisées. Il convient de localiser par cartographie les bâtiments agricoles soumis à ces contraintes de distance d'implantation pour la prise en compte de l'article L 111-3 du code rural.
Il convient aussi de localiser les sièges d'exploitation ainsi que les plans d'épandage d'effluents d'élevage et de boues de stations d'épuration.

Économie du foncier et mitage des zones agricoles

Une exploitation travaille au moins 1 îlot de la commune. L'activité d'élevage, est peu présente sur cette commune : 1 UGB (unités Gros Bétail) a été recensée en 2010, contre 0 en 2000.

L'activité agricole dominante qui caractérise ces communes du Valois et Multien est la production de grandes cultures, de betteraves et de légumes en conserves. Les exploitations qui produisent des légumes de conserve sont généralement équipées pour l'irrigation. Les terres labourables occupent plus de 92% de la SAU.

Les terres limoneuses du type « limon de vallon » ou « limon mouillant de vallée» sont dominantes dans cette PRA. Les rendements potentiels de ces sols sont élevés sur les parcelles drainées. Ils peuvent atteindre 90 à 95q/ha pour le blé (8 années sur 10). Leur valeur agronomique peut être considérée comme excellente. (Source : Guide des sols de l'Oise – ISAB, Chambre d'Agriculture de l'Oise - 1997)

Les espaces agricoles mais aussi naturels avec la forêt, les haies, les zones humides, les jachères, etc. ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement – filtrage de l'eau, réduction de CO2, biodiversité (ex : les abeilles).Ils valorisent les zones urbaines offrant aux habitants un cadre de vie de qualité.
Le PLU doit prendre en compte cette préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole. Afin d'éviter au maximum le mitage sur ces espaces, le règlement des zones agricoles A devra être restrictif et explicite quant aux modes d'occupation qui y seront autorisés et ces derniers devront être bien en rapport avec la définition de la dite zone.

Évolution des espaces agricoles

Il n'y a pas eu de remembrement sur ce territoire.

Le module cartographique Cartélie, accessible sur le site internet de la DDT de l'Oise, permet de visualiser l'évolution des espaces agricoles depuis 2003 à partir du lien suivant : http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr/article.php3?id_article=1495 ainsi que l'évolution de l'urbanisation : http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Urbanisation&service=DDT_60.

La Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA)

Je vous invite à consulter la plaquette élaborée par le service de l'économie agricole de la DDT de l'Oise sur les modalités de saisine de la commission départementale de consommation des espaces agricoles.